



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Usage du plastique à l'hôpital

Question écrite n° 41853

Texte de la question

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'usage du matériel médical en plastique PVC (polychlorure de vinyle) dans les différents services hospitaliers. Aujourd'hui, le plastique PVC est omniprésent à l'hôpital. On le retrouve dans 40 % des équipements médicaux en plastique. Pour concevoir ce polymère souple et polyvalent, les fabricants de ce plastique doivent y ajouter de nombreux additifs et notamment des phtalates, dont le plus utilisé est le DEHP. Les phtalates peuvent notamment représenter jusqu'à 80 % du poids du PVC souple. Le DEHP est reconnu comme cancérigène probable pour les cancers du foie et des testicules et, depuis 2017, il est reconnu comme un perturbateur endocrinien interférant notamment sur la fertilité humaine et sur la testostérone. En 2017, l'organisation mondiale pour la santé préconisait sans ambiguïté aux hôpitaux d'acheter des dispositifs sans PVC. Si l'usage de ce plastique dans les maternités et services de néonatalogie et pédiatrie est interdit en France depuis 2015, les recherches ont démontré que le trois quarts des femmes enceintes ayant fréquenté une maternité ont été en contact à l'hôpital avec un objet en PVC comportant les phtalates mentionnés préalablement. La méconnaissance ou l'ignorance du personnel soignant des risques liés à ces outils en plastique, notamment aux perturbations endocriniennes, amènent des usages pouvant être dangereux tant pour les patients, notamment les plus jeunes et les femmes enceintes, que pour les professionnels soignants. Aussi elle souhaite l'alerter sur l'introduction de ces perturbateurs endocriniens et cancérigènes probables au plus près des patients et interroger le ministère des solidarités et de la santé sur sa stratégie pour réduire les outils médicaux en PVC et autres plastiques comportant des éléments reconnus comme perturbateurs endocriniens dans les hôpitaux, ainsi qu'interpeller le ministère sur le besoin de formation des équipes soignantes sur les dangers de ces outils en plastiques.

Données clés

Auteur : [Mme Charlotte Parmentier-Lecocq](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41853

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 10 janvier 2022

Question publiée au JO le : [12 octobre 2021](#), page 7516

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)